**Demande de dérogation au caractère public de la soutenance   
(huis clos)**

1. Cadre de la demande

Conformément à l’article 19 de l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, si la thèse présente un **caractère confidentiel avéré**, une **dérogation au caractère public de la soutenance** (soutenance à huis-clos) peut être demandée par le doctorant dans un délai minimal de 3 mois avant la soutenance.

Les **rapporteurs et les membres du Jury** qui auront à connaître le contenu de la thèse, devront alors avoir établi et signé un **accord de confidentialité** avec l’établissement opérateur d’inscription et cela avant qu’un exemplaire de la thèse ne leur soit fourni.

Le **public** qui assistera à la soutenance devra avoir signé un **accord de confidentialité** avec l’établissement opérateur d’inscription avant d’être admis à entrer dans la salle où se tiendra la soutenance le jour de la soutenance.

Dans ce cas, la **diffusion de la thèse** après la soutenance devra faire l’objet de restrictions. A cet effet, une copie des accords de confidentialité signés devra être fournie par l’établissement opérateur d’inscription au service documentaire de l’établissement en charge du dépôt légal des thèses.

# Demande

Nous soussignés,

Civilité : Nom : Prénom :

directeur de thèse,

et

Civilité : Nom : Prénom :

doctorant(e),

sollicitons, de Monsieur le Président de l’Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), une dérogation au caractère public de la soutenance de doctorat, pour une thèse présentant un caractère confidentiel avéré :

Titre de la Thèse :

Spécialité :

ECOLE DOCTORALE :

ETABLISSEMENT DE PREPARATION DE LA THESE :

Date de soutenance prévisionnelle : ……/………/…………

Nous sommes informés que la soutenance de doctorat ne pourra avoir lieu à huis-clos que sous réserve d’un accord préalable de confidentialité avec les rapporteurs et les membres du Jury et d’un engagement de confidentialité du public.

La date prévisionnelle de la soutenance est le :

Nous sommes également informés qu’une soutenance de doctorat à huis-clos doit s’accompagner de restrictions sur la diffusion de la thèse. La durée de confidentialité demandée est de : (mois)

Nous certifions que les toutes les alternatives au huis-clos ont bien été explorées**[[1]](#footnote-1)** et qu’elles ne permettent pas d’évaluer les travaux de manière satisfaisante ou qu’elles ne permettent pas de garantir la confidentialité des travaux.

**Motif(s) de la demande[[2]](#footnote-2)** :

**A le**

**Signature du doctorant**

**Signature du directeur de thèse**

**Avis du directeur de l’unité de recherche**

avis favorable  à la confidentialité de la thèse

à la soutenance à huis clos

avis défavorable  à la confidentialité de la thèse

à la soutenance à huis clos

Nom, prénom, date et signature

Observations :

**Avis du directeur de l’école doctorale**

avis favorable  à la confidentialité de la thèse

à la soutenance à huis clos

avis défavorable  à la confidentialité de la thèse

à la soutenance à huis clos

Nom, prénom, date et signature

Observations :

# Autorisation de dérogation au caractère public de la soutenance de doctorat**[[3]](#footnote-3)**

**Le président de l’Institut Polytechnique de Paris :**

autorise  n’autorise pas

la soutenance de doctorat à huis clos de

Civilité : Nom : Prénom :

Pour la date prévue du : / /

pour une thèse de doctorat présentant un caractère confidentiel avéré :

Titre de la thèse :

Spécialité :

Ecole doctorale :

Etablissement opérateur d’inscription :

**Le président de l’Institut Polytechnique de Paris :**

autorise  n’autorise pas

la confidentialité de la thèse

En cas d’autorisation la durée de confidentialité accordée est de (mois)

A , le

Nom, prénom, signature du chef d’établissement, cachet de l’établissement

1. Par exemple : Fourniture de graphes ou données sans unité ou adimensionnés par un coefficient gardé confidentiel. [↑](#footnote-ref-1)
2. Fournir tout élément permettant de justifier cette demande – copie d’un contrat de recherche avec un partenaire stipulant la confidentialité des travaux, - copie d’une demande de brevet … [↑](#footnote-ref-2)
3. Une copie de cette autorisation doit être transmise au service documentaire en charge du dépôt des thèses de l’établissement [↑](#footnote-ref-3)